

RELAXE POUR SELIM, BARTH, VICTOR ET AYOUB TOU·TE·S LE 29 JUIN AU TRIBUNAL DE NANTERRE!

La rentrée de l'année 2019 a été marquée, comme c'est le cas depuis de nombreuses années à Nanterre, par une campagne syndicale permettant l'inscription des lycéen-ne-s et des étudiant-e-s refusé-e-s à l'université. Pendant plusieurs mois, les sans-fac et les militant-e-s de l'UNEF se sont organisé-e-s pour faire entendre les revendications de celles et ceux qui font les frais de la sélection, dénoncée depuis des années par les étudiant-e-s et de nombreux enseignant-e-s mais appliquée avec zèle par les présidences d'Université. Le 7 octobre 2019, la présidence de Nanterre a bafoué la démocratie la plus élémentaire en réunissant un Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) sans convoquer une partie des élus étudiants, dont Barth et Victor. Les deux élus ont été empêchés physiquement, par des vigiles de l'université, de pénétrer dans le bâtiment où la réunion devait se tenir, ceci constitue une entrave à l'exercice de leur mandat syndical pour lequel ils ont été élus. Ils étaient accompagnés par des sans-fac qui se trouvaient encore, un mois après la rentrée, sans affectation dans l'enseignement supérieur et par d'autres militant-e-s de l'UNEF. C'est à l'issue de cet évènement que 4 de nos camarades, Ayoub, Barth, Selim et Victor, se sont trouvés convoqués au commissariat sur des accusations des vigiles qui avaient repoussé les étudiant-e-s. Ils ont été placés en garde à vue et à l'issue de celle-ci, ils ont été convoqués le 29 juin au Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Ce n'est pas la première fois que la présidence de l'université de Nanterre s'en prend à des syndicalistes puisqu'elle a déjà tenté, en 2019, d'exclure de l'établissement deux militants de l'UNEF qui ont été relaxés après avoir été entendus en section disciplinaire. Alors que ce sont des désaccords politiques qui opposent la présidence de Nanterre, soumise aux directives du gouvernement et des réformes sélectives, et les syndicalistes, qui revendiquent une université gratuite et ouverte à tou-te-s, la Présidence de Nanterre décide d'entamer des procédures judiciaires, en portant devant le Tribunal des fausses accusations contre des étudiants syndicalistes. Ces attaques s'inscrivent dans un contexte de mesures antisociales qui dégradent les services publics, citons notamment la loi LPPR. Le contexte est aussi celui de la remise en cause des libertés démocratiques et de la répression contre toutes celles et tous ceux qui s'opposent à ces attaques.

Ces poursuites judiciaires sont inacceptables et Ayoub, Barth, Selim et Victor n'ont rien à faire dans un tribunal. Nous exigeons la relaxe de nos 4 camarades et nous mettrons les moyens nécessaires pour être le plus nombreuses et nombreux possible devant le tribunal de Nanterre le 29 juin à 12h30 pour les soutenir.



ET SOUTENU PAR :

- Elsa Faucillon
- Olivier Besancenot
- Nathalie Arthaud
- Jean Pierre Mercier
- Éric Coquerel
- Gaël Quirante